



联合国
粮食及
农业组织

FOOD AND
AGRICULTURE
ORGANIZATION
OF THE
UNITED NATIONS

ORGANISATION
DES NATIONS
UNIES POUR
L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZACION
DE LAS NACIONES
UNIDAS PARA
LA AGRICULTURA
Y LA ALIMENTACION

منظمة
الغذية
والزراعة
للأمم
المتحدة

SFS/DM/SWIOFC/07/ 3b F

COMMISSION DES PÊCHES POUR LE SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN

Troisième session

Mahé, Seychelles, 17-20 décembre 2007

RAPPORT DU COMITE SCIENTIFIQUE

Préparatifs pour la Conférence régionale sur la contribution du développement des pêches aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Suite aux discussions de la deuxième session de la Commission concernant la préparation d'une Conférence régionale sur le développement des pêches durables et sa contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le Comité scientifique a formé, lors de la deuxième session du Comité scientifique, un Groupe ad hoc sur la Conférence composé de délégués volontaires de l'Afrique du Sud, de la France, du Mozambique, des Seychelles ainsi que du Secrétaire exécutif adjoint de la CTOI et du Secrétaire de la CPSOOI. Au cours de la soirée du premier et du deuxième jour de la session du Comité scientifique, le Groupe a examiné les différents aspects relatifs à la préparation de la conférence et présenté ses propositions au Comité réuni en séance plénière le dernier jour de la réunion. Le Comité scientifique est convenu ce qui suit :

Observations d'ordre général

Le titre demande un examen plus approfondi étant donné que la réunion n'aura pas la structure typique d'une conférence. L'événement pourrait, entre autres options, s'appeler « forum ».

Pays hôte

Les Seychelles, la France (Réunion), le Kenya et le Yémen ont indiqué qu'ils étaient disposés à accueillir l'événement, respectivement par l'intermédiaire de la SFA, de l'IFREMER/IRD, du KMFRI, et du ministère des Ressources halieutiques du Yémen ainsi que des organisations hôtes concernées. Le lieu n'a pas été discuté et des détails seront fournis à ce sujet dans les propositions des pays qui seront soumises à l'examen de la troisième session de la Commission en décembre 2007.

Comité d'organisation

Le pays membre et l'organisation hôte accueillant la Conférence créeront un Comité d'organisation chargé d'organiser la logistique, notamment les déplacements, l'hébergement, les visas, etc.

Période souhaitée

Le temps de préparation nécessaire pour l'organisation d'un tel événement par le pays hôte a été estimé à 10 mois. Compte tenu de ce délai, l'événement devrait avoir lieu entre octobre et décembre 2008, soit une dizaine de mois après la troisième Session de la Commission en décembre 2007.

Comité directeur de la Conférence

Le Comité directeur de la Conférence (CDC) devrait comprendre au moins les membres du Bureau de la CPSOOI et des représentants de pays membres qui ne sont pas actuellement représentés au sein du Bureau mais qui ont fait part de leur volonté d'accueillir l'événement. En outre, un consultant technique sera recruté pour superviser les aspects techniques. Celui-ci sera membre du Comité directeur. La France a désigné son représentant auprès du Comité directeur et les autres pays ont été invités à le faire dans les meilleurs délais. Le Comité sera formé après la deuxième session du Comité scientifique et sera chargé de superviser le développement technique, concernant notamment les propositions des pays candidats, les thèmes de discussion, les sessions, le calendrier, les facilitateurs et le contrôle de la qualité. Le CDC élaborera des termes de référence pour les pays candidats¹. Ses membres communiqueront par email mais se réuniront avant la troisième Session de la Commission aux Seychelles en décembre. Le Comité fera rapport aux autres membres de la Commission (CPSOOI) qui n'y sont pas représentés et les informera des progrès accomplis et des plans élaborés.

Structure et durée

La Conférence sera structurée de façon à faciliter la discussion libre et l'analyse critique des présentations. Un panel sera chargé d'évaluer la contribution du développement des pêches à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de faire la synthèse de cette évaluation. Le Comité directeur organisera les thèmes de la conférence en thèmes de session de plus haut niveau, lesquels formeront la base de la synthèse que doit établir le panel. Parmi les autres thèmes potentiellement importants identifiés figurent une synthèse sur le développement, la mise en œuvre et les résultats des programmes régionaux au cours des dernières décennies et des études de cas sur l'utilisation des ressources aquatiques non liées à la consommation.

Idéalement, la Conférence devrait durer trois jours et se dérouler au milieu de la semaine (du mardi au jeudi) pour faciliter la logistique des voyages.

Préparation des présentations nationales

Les institutions des Etats membres chargées des pêches seront invitées à présenter chacune deux études de cas abordant un thème de la Conférence de leur choix. Les expressions d'intérêt indicatives des membre du Comité Scientifique sont annexées dans **l'Annexe B**. Chaque pays membre communiquera à la Commission le nom de la personne désignée pour être le point focal chargé de coordonner la préparation des études nationales. Celle-ci sera l'une des trois délégués nationaux participant à la Conférence. Une des composantes majeures de ces études de cas sera une analyse critique de la contribution des pêches à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Leur format sera défini par le Comité directeur et le consultant technique. Les

¹ Les obligations standardisées de l'hôte d'une Session ou Conférence de la FAO sont annexées dans **l'Annexe A**. Les pays hôtes devront être préparés à satisfaire ces obligations ou offrir à les améliorer.

études nationales présenteront les points de vue du secteur de la pêche et des ONG nationales. Les textes seront soumis dans les formats suivants : résumé, texte intégral, présentation. Les présentations devront être préparées en respectant le format et la durée établis. Il a été décidé que l'utilisation d'affiches ne convenait pas pour cette conférence.

Présentations régionales

Les ONG régionales et les responsables des programmes régionaux concernés seront invités à soumettre des exposés visant à placer les études de cas nationales dans leur contexte et à renforcer l'analyse de la contribution des pêches aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Public et participants visés par la Conférence

La participation sera uniquement sur invitation et la CPSOOI distribuera les invitations. La Conférence sera destinée aux gestionnaires des pêches, responsables politiques, scientifiques et ONG régionales. Concernant le nombre de participants, il a été proposé d'inviter trois délégués des organismes nationaux des pêches et du pays et une vingtaine de représentants des programmes et ONG régionaux, ce qui devrait représenter une soixantaine de participants.

Langues

Le Groupe a examiné la question des langues de la Conférence et des publications. Malgré le coût important que cela représente, il a estimé que les débats devraient être en anglais et en français, langues reconnues par la FAO pour la région, étant donné que les responsables politiques figurent parmi les participants et le public visés.

Publications relatives à la Conférence

Les textes des exposés, l'analyse critique et les recommandations (énoncées dans une Déclaration de la Conférence) seront publiés par la FAO en tant qu'actes de la réunion.

Action: *Les délégués sont invités à considérer ces propositions et d'informer la Session conforme nécessité. En particulier, les délégués devront décider :*

- 1. Le titre de l'événement – Conférence, «Forum», autre options*
- 2. Le pays hôte*
- 3. De confirmer ou altérer l'intérêt de leur pays en fournissant étude des cas avec référence à l'Appendice B, notant ces thèmes pour lesquels jusqu'au présent il n'existe pas des expressions d'intérêt.*
- 4. D'informer le nom de la personne désignée pour être le point focal chargé de coordonner la préparation des études nationales. Celle-ci sera l'une des trois délégués nationaux participant à la Conférence.*

ANNEXE A

OBLIGATIONS STANDARDISÉES POUR LE PAYS HÔTE D'UNE SESSION/CONFÉRENCE DE LA FAO

OBLIGATIONS DU PAYS HOTE CONCERNANT LES PRIVILEGES ET IMMUNITES A CONSENTIR A LA FAO ET AUX PARTICIPANTS

Le Pays hôte s'engage à:

1. Accorder, aux fins de la Conference, aux délégués et aux observateurs, ainsi qu'à la FAO, à ses biens et avoirs, de même qu'au personnel de l'Organisation, tous les privilèges et immunités prévus au paragraphe 4 de l'Article VIII, au paragraphe 2 de l'Article XVI de l'Acte constitutif et à l'Article XXXVII-4 du Règlement général de l'Organisation, et stipulés par la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées.
2. Accorder aux délégués, observateurs et experts qui prendront part à la Conference les visas et toutes facilités nécessaires.
3. Mettre hors de cause la FAO et son personnel au cas où un délégué, un observateur ou une tierce partie demanderait réparation d'un préjudice subi à l'occasion de la Conference, à moins que le Pays hôte et l'Organisation ne conviennent que le préjudice est imputable à une négligence grave ou à une faute intentionnelle de la part de ce personnel.

OBLIGATIONS OPERATIONNELLES DU PAYS HOTE

A. Personnel

Le Pays hôte s'engage à:

4. Désigner un chargé de liaison responsable de la coordination des services locaux et de l'organisation de la Conference.
5. Fournir des sténographes et des dactylographes recrutés sur place, ainsi que l'assistance et les services nécessaires à la Conference.
6. Prendre à sa charge toutes les dépenses afférentes au personnel qu'il fournira, y compris les traitements, heures supplémentaires et indemnités de subsistance, le cas échéant, ainsi que les frais de transport aller et retour au lieu de la Conference.

B. Installations et équipement

Le Pays hôte procurera ou prendra à sa charge:

7. Une salle de réunion munie de sièges et de tables pour accueillir 60 personnes et totalement équipée pour l'interprétation simultanée; 4 petite (s) salle (s) de réunion; un bureau adéquatement meublés et les locaux nécessaires pour la reproduction et l'assemblage des documents.
8. Avec clavier international, ordinateur(s) équipé(s) de Word et du courrier électronique, et reliés à une (des) imprimante(s); services de 2 photocopieuses et autres équipements, selon les besoins.

C. Fournitures et services

Le Pays hôte procurera:

9. Les fournitures de bureau et le papier nécessaire.
10. Les installations nécessaires à la reproduction sur place des documents requis pour la Conférence.
11. Les services téléphoniques, télégraphiques et postaux gratuits à l'intérieur du pays hôte aux fins de la Conférence.
12. Un poste de premiers secours pour les délégués, les observateurs et le personnel.

D. Transport

Le Pays hôte s'engage à:

13. Fournir aux délégués, aux observateurs et au personnel les moyens de transport à l'intérieur du pays nécessaires à la Conférence. Il pourrait s'agir entre autres, suivant les conditions locales, du transport entre l'aéroport et l'hôtel, l'hôtel et le lieu de la Conférence.

ANNEXE B

Expressions d'intérêt indicatives par les délégués des pays et ONGs pour fournir études de cas pour la Conférence sur le Développement des Pêches et sa contribution aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2008.

THEME	Co ₂	EC	Fr	Ke	Mu	Md	MI	Mo	SA	Se	So	Ta	Ye	Ww
Le développement des pêches et sa contribution aux OMD														
L'incorporation des pêches dans les stratégies de réduction de la pauvreté														
La contribution des pêches à la sécurité alimentaire au niveau local et au niveau des ménages								●			●			
L'évolution de la nature des pêches artisanales														
L'adaptation à l'impact de l'évolution institutionnelle														
L'impact du tourisme sur le développement des pêches					●									
L'évolution de la pêche crevette				●		●						●		
L'impact d'une réforme radicale du secteur de la pêche et de l'octroi de droits de pêche									●	●				
La valeur ajoutée par l'amélioration des pratiques après capture et de la qualité				●				●			●		●	
La mondialisation et l'évolution de la commercialisation – étiquetage écologique				●										●
Les principaux succès/principales contraintes dans le développement des pêches de thon			●		●					●				
Des zones marines protégées pour des pêches artisanales durables				●		●						●	●	●
Synthèse sur le développement, la mise en œuvre et les résultats des programmes régionaux														●
L'utilisation des ressources aquatiques non liées à la consommation.									●					

² Co : Comores; EC: Communauté Européenne; Fr: France; Ke: Kenya; Mu: Maurice; Md: Madagascar; MI: Maldives; Mo: Mozambique; SA: Afrique du Sud; Se: Seychelles; Ye: Yemen; Ww: Fonds mondial pour la nature.